

**Interpellation Lena Lio – Des campagnes : dans quels buts et avec quels résultats ?  
(16\_INT\_545)**

*Texte déposé*

Dans un communiqué du 31 mai 2016, le Conseil d'Etat annonçait une campagne « Vaccins à jour ? ». Il s'agissait de se munir « tout simplement » de son carnet de vaccination pour le faire contrôler et enregistrer en format électronique, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2016, « dans toutes les pharmacies du canton ». Or, l'expérience s'est révélée particulièrement fastidieuse. Petit florilège des réponses obtenues dans diverses pharmacies de Lausanne, dans le courant du mois de juin :

- On a essayé de se connecter sur le site d'enregistrement des vaccins, mais ça ne marche pas.
- Une campagne de contrôle des vaccins ? Ah bon... Vous êtes le premier qui nous en parle !
- On ne le fait pas, car nous ne disposons pas d'un endroit sécurisé pour traiter confidentiellement les données des clients.

Dans ces conditions, on ne peut que douter du succès d'une campagne dont la préparation a semblé pour le moins déficiente.

Or, il s'avère que le canton n'est pas avare en campagnes :

- sur les dangers des somnifères ;
- de sensibilisation contre les vols ;
- contre les mariages forcés ;
- de prévention du surendettement ;
- de communication en faveur de la mobilité durable ;
- etc.

Dans ce contexte, je souhaite poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quels sont les critères retenus pour décider de lancer une campagne ?
2. Comment sont définis les objectifs de la campagne ?
3. Comment sont choisis les moyens d'action à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ?
4. Comment est fixé le budget disponible ?
5. Au terme de la campagne, le Conseil d'Etat procède-t-il systématiquement à une évaluation des résultats obtenus, par rapport aux objectifs fixés ; et si oui, à l'aide de quels outils ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat des éclaircissements qu'il voudra bien m'apporter en cette matière.

*Souhaite développer*

*(Signé) Léna Lio*